



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**Compte rendu de la conférence téléphonique du 7 avril 2020 à 14h00
avec la Directrice départementale**

En préambule, la Directrice a évoqué la distribution de masques en cours suite à la dotation reçue de la DG. Les gestionnaires de sites devront en assurer la distribution à hauteur de 2 masques par jour et par agent, à destination des services réceptionnant du public. (Trésoreries avec les régisseurs, service courrier, logistiques, CID...).

La Directrice indique que cette livraison demeure parcimonieuse, une nouvelle livraison est attendue sous 10 jours.

Une dotation de lingettes désinfectantes a également été réceptionnée et fera l'objet d'une prochaine distribution par les gestionnaires de sites. Le caractère limité de cette première livraison ne permettra pas un usage en libre-service, mais aura pour vocation de cibler les outils et postes de travail à multiples utilisateurs.

Concernant les missions fiscales, Madame BOUVET a évoqué les SIE et notamment les flux générés par les demandes au titre du fonds de solidarité pour les PME et TPE, et dont les entreprises devraient pouvoir percevoir les versements rapidement. Hormis quelques erreurs difficiles à corriger en ligne, il n'est pas constaté à priori de doubles paiements.

Toujours concernant les SIE, les services sont confrontés à des blocages des prélèvements PAS et le non-reversement de la TVA collectée, deux impôts qui ne sont pas à la charge des entreprises et doivent être reversés. Le phénomène concerne des centaines d'entreprises et représente plusieurs centaines de millions d'Euros à ce stade pour le Finistère. Les services assurent donc actuellement des relances téléphoniques sur le sujet.

Les services continuent à assurer les remboursements de crédit de TVA, CICE, Crédit recherche, ceci afin de ne pas mettre en difficultés les entreprises.

Concernant la prochaine campagne IR, des réflexions sont en cours quant à son organisation suite à l'annonce du Ministre de prévoir son ouverture le 20 avril 2020, le Directeur Général devrait apporter des précisions dans la semaine. D'ores et déjà, Madame Bouvet a indiqué qu'à partir du 20 avril et en période de confinement, la campagne IR commencerait sans accueil physique de façon dématérialisée.

Cette première phase devrait répondre à une organisation visant à échanger avec les usagers par téléphone et via les e-contact, suivant des modalités en télétravail (e contact) et dans les services (téléphone).

Si des pools téléphoniques sont constitués, ils ne seront pas organisés en plateau comme à l'accoutumée, mais dans le cadre de bureaux individuels.

Les flux entrants concernant les SIP de proximité pourraient être pris en charge par les sites de Quimper et Brest. Il est envisagé que des agents ne dépendant pas des SIP puissent intervenir aussi en renfort.

Concernant les missions de la gestion publique, M SALAUN a indiqué que les secteurs de la dépense et de la comptabilité étaient très bien portés par les agents mobilisés. Le pôle État est également maintenu en bonne continuation en lien avec les services de la Défense.

Le SAR est toujours en soutien, il n'est pas signalé de difficultés particulières quant au traitement des bannettes Hélios des Trésoreries du Finistère.

Lors de son intervention, **F.O.- DGFIP** est revenu sur le sujet prégnant des masques, question sur laquelle tout un chacun a pu observer des positions gouvernementales « évolutives » ... nul besoin d'être grand clerc pour constater aussi que l'on s'achemine vers le port obligatoire du masque pour l'ensemble de la population. Dans ce contexte, nous avons souligné l'importance de prévoir à intégrer cette doctrine et de pouvoir prévoir de fournir des masques à tout le personnel, et en nombre suffisant.

Concernant la campagne IR, si nous avons déjà évoqué précédemment nos plus grandes réserves quant au calendrier arbitré par le Ministre, nous avons bien noté que cette campagne 2020 allait s'organiser en deux phases et suivant des modalités spécifiques.

Nous avons souligné qu'avant et après confinement, la question du calibrage des équipes en place était de la plus haute importance, en terme de vigilance à exercer pour préserver les barrières sanitaires et notamment la distanciation physique.

Rappelons que notre administration est celle qui accueille le plus de public dans ses locaux et que tout le monde s'accorde pour dire que la gestion nationale de sortie du confinement va relever d'un véritable exercice d'équilibriste. Dans ce contexte, il n'est pas imaginable de concevoir l'accueil au sein des CFP dans les conditions d'organisation d'avant cette crise sanitaire !

De façon générale, nous avons aussi insisté pour que les prochaines semaines et notamment le lancement de la campagne IR ne soient pas l'occasion de mettre un coup de pression sur les personnels en vue de rattraper le retard.

En lien avec des interrogations de camarades du contrôle fiscal, nous avons interrogé la Directrice sur l'organisation future de cette mission, dans un contexte prévisible de forte récession économique en sortie de crise.

Enfin, et concernant la récente circulaire interministérielle et instruction DGAFP, nous en avons dénoncé les principes issus de la loi d'urgence du 24 mars 2020, notamment en ce qui concerne la gestion des congés des agents de l'État. Les possibilités contraintes mises en perspectives par ces directives (annulations, congés imposés) sont inadmissibles, d'autant qu'elles émanent de décideurs qui pendant des décennies ont affaibli les services publics en restructurant à outrance, et en supprimant massivement des emplois ! Sans parler de l'incurie du gouvernement sur l'anticipation et la gestion de cette crise sanitaire !

En réponse à nos interventions, et sur la question des masques, la Directrice a indiqué qu'en cette période de pénurie, elle partageait une volonté de pouvoir obtenir des dotations plus larges. Elle a rappelé que dans le contexte de contingentement, les masques seraient réservés aux agents allant à la rencontre des personnes extérieures à nos services et qu'il était impératif d'observer la plus grande vigilance sur la distanciation physique.

Concernant les orientations du gouvernement sur la gestion des congés, elle a indiqué que la pratique veut que les congés puissent être posés, accordés ou décalés, voire in fine refusés, en considération des besoins.

La Directrice a souligné sa volonté de faire preuve de pragmatisme sur le sujet, elle a, par ailleurs, rappelé que les PCA ne sont pas prêts à s'interrompre, et que par conséquent, l'intérêt collectif est bien de tenir sur la durée dans ce contexte compliqué. En clair, elle a indiqué que son souhait était de ne pénaliser personne sur les congés.

Concernant les agents qui sont sur le pont et éprouvent le besoin de souffler, elle a indiqué qu'ils seront positionnés en autorisation d'absence.

Ce positionnement nous semble aller dans le bon sens, car il tend à éviter les tracasseries inutiles pendant cette période si particulière pour tout le monde.

Concernant la campagne IR, la Directrice n'a pas exclu de devoir demander un peu plus de présence sur le terrain, en rappelant qu'il n'était pas question que cela se fasse au détriment de la distanciation physique. Elle a indiqué qu'après le confinement, le virus n'aurait pas disparu et que, par conséquent, il faudrait envisager de travailler différemment en terme d'accueil.

A ce stade, une commande de parois en plexiglas a été passée auprès d'une entreprise départementale pour équiper les banques d'accueil des CFP. D'après nos informations, cet approvisionnement local semble de meilleure facture et offrir une protection plus large que les modèles hygiaphones proposés au marché national.

En réponse à nos interrogations sur le contrôle fiscal à l'issue de la crise sanitaire, la Directrice estime que l'économie du pays sera, dès lors, dans une situation très difficile et que, dans ce contexte, la mission du contrôle fiscal aurait comme nécessité absolue de veiller à lutter contre la fraude et notamment les gros fraudeurs, plutôt que d'être focalisée sur des sujets en lien avec des règles mal appliquées. Elle a toutefois indiqué qu'à ce stade, la Direction Générale n'avait pas communiqué sur les éventuelles évolutions du contrôle fiscal à l'issue de cette crise sanitaire.

Enfin, concernant les calendriers des mouvements de mutation nationaux et de facto locaux, pour l'instant la Direction a indiqué ne pas avoir reçu de consignes de la DG quant au maintien ou non des mouvements aux dates prévues initialement.

S'agissant des agents administratifs de catégorie A, B ou C, le Directeur Général avait cependant indiqué en tout début avril, que malgré des conditions extrêmement contraintes, il devrait être en mesure de maintenir le mouvement de mutation au 1er septembre.



POUR ME PROTEGER ET PROTEGER LES AUTRES, JE RESPECTE LES GESTES BARRIERES



TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR



SE LAVER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES



LIMITER
LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS